

# Le pape Benoît XVI réintègre des évêques traditionalistes - Le Point

Publié le 24 janvier 2009  
3 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

Le pape Benoît XVI a levé samedi l'excommunication prononcée en 1988 par Jean Paul II contre les quatre évêques traditionalistes ordonnés par Mgr Lefebvre. Le décret signé au nom du pape Benoît XVI par le préfet de la congrégation des évêques, le cardinal Giovanni Battista Re, annule la mise à l'écart qui frappait Bernard Fellay, Alfonso de Galaretta, Bernard Tissier de Mallerais et Richard Williamson [...].

L'abbé Philippe Laguérie, ancien curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet - bastion de l'Eglise traditionaliste - qui a passé 25 ans au sein de la fraternité, de 1979 à 2004, se dit « très heureux » de la levée de l'excommunication de ses anciens amis de la fraternité Saint Pie X. « C'est un événement considérable qui pacifie l'Eglise et donne beaucoup d'espoir pour l'unité », confie-t-il au point.fr. « Justice est rendue à Monseigneur Lefebvre », le fondateur de la fraternité qui compte aujourd'hui « 550 prêtres, jeunes pour la plupart ». Mais cela ne veut pas dire que l'Eglise catholique reconnaisse son œuvre, précise-t-il toutefois. Par sa décision, Benoît XVI remplit simplement « une des deux exigences formulées par la fraternité pour réintégrer l'Eglise ». Des négociations pour y parvenir vont donc maintenant pouvoir se tenir.

## Vers un statut juridique

Depuis le début de son pontificat en avril 2005, le souverain pontife multiplie les gestes d'ouverture envers les catholiques traditionalistes. En juin 2007, le motu proprio a permis de faciliter la célébration de la messe selon le rite tridentin (du concile de Trente au XVIe siècle), avec messe en latin et dos du célébrant tourné au « peuple ». En juin 2008, le Vatican a aussi renoncé à exiger explicitement des traditionalistes de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X la reconnaissance du concile Vatican II de 1965. Il leur a demandé de s'engager à ne pas mettre en cause la personne du pape ou à faire des déclarations en contradiction avec l'Eglise. Benoît XVI a aussi rencontré en privé Mgr Fellay durant l'été 2005. Et selon le journaliste d'Il Giornale Andrea Tornielli, la prochaine main tendue du souverain pontife devrait être l'attribution d'un statut juridique au sein de l'Eglise catholique à la Fraternité et à ses quelque 500 prêtres.

Cette ouverture aux traditionalistes a déjà provoqué des tensions entre le Vatican et l'Eglise de France, et au sein même de cette Eglise, notamment avec la mise en place du motu proprio. Lors de son passage à Lourdes mi-septembre, devant les évêques de France réunis, le pape avait appelé « à la pacification des esprits » et à « l'unité ». « J'espère que l'indispensable pacification des esprits est (...) en train de se faire. (...) Nul n'est de trop dans l'Eglise. Chacun, sans exception, doit pouvoir s'y sentir chez lui, et jamais rejeté », avait-il insisté. Dans l'avion qui l'avait auparavant amené à Paris, le pape avait affirmé que le motu proprio était « simplement un acte de tolérance (...) pour des personnes qui ont été formées dans cette liturgie ».

DR